

## COMMUNIQUE de PRESSE

### Élections municipales partielles complémentaires

Commune de Théhillac  
28 avril 2019

Compte tenu des démissions successives de plusieurs conseillers municipaux, le conseil municipal de Théhillac a perdu le tiers de ses membres.

Les électeurs de la commune de Théhillac ont été appelés aux urnes pour des élections municipales partielles complémentaires les dimanche 10 et 17 février 2019 à l'effet d'élire cinq conseillers municipaux. Ces élections sont demeurées infructueuses faute de candidature déclarée.

C'est pourquoi **les électeurs de la commune de Théhillac sont une nouvelle fois appelés aux urnes le dimanche 28 avril 2019 à l'effet d'élire cinq conseillers municipaux**. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h. Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le dimanche 5 mai 2019 dans les mêmes locaux et aux mêmes horaires.

Le scrutin applicable est un scrutin **majoritaire, plurinominal à deux tours**. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Avant le scrutin, la **déclaration individuelle de candidature est à déposer à la préfecture de Vannes**, selon le calendrier suivant.

Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- les mardi 9 et mercredi 10 avril 2019 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 uniquement sur rendez-vous
- le jeudi 11 avril 2019 de 08h30 à 12h et de 13h30 à 18h uniquement sur rendez-vous

Pour le second tour de scrutin éventuellement:

- le lundi 29 avril 2019 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 uniquement sur rendez-vous
- le mardi 30 avril 2019 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h uniquement sur rendez-vous

La prise de rendez-vous se fera aux numéros de téléphone suivants :

- 02 97 54 86 30
- 02 97 54 86 31

La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 18h, pour le premier tour et le jeudi 2 mai 2019 à 18h pour le second tour.

La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, le lundi 15 avril 2019 à zéro heure et s'achèvera le samedi 27 avril 2019 à minuit.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le lundi 29 avril 2019 à zéro heure et se terminera le samedi 4 mai 2019 à minuit.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan